



**COMPTE RENDU  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 Mars 2016**

**L'an deux mil seize, le Vingt et Un Mars**, le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Pascal ZOUTE, Maire**

**Date de convocation : 16 Mars 2016**

**Date d'affichage : 16 Mars 2016**

**Nombre de membres en exercice : 23**

La séance est ouverte à 19h33.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur LECOUTERE Maxime

Il est procédé à l'appel des membres

**Présents** : MM : ZOUTE Pascal, BUISSE Jean-Louis, VALLIN David, DECALONNE Jean-Louis, BARBE Eric, CRINCKET Claude, DELBROUCQ Damien, DUBOIS Laurent, FROISSANT Denis, LECOUTERE Maxime

Mmes : MELI Odette, LEFROU Liliane, DESROUSSEAUX Patricia, HERBAUT Pierrette, LEJEUNE Annie, LOUNICI Bérengère

**Absents Excusés** :

Mr DENNIN Jean-Claude donne pouvoir de vote à Mr DECALONNE Jean-Louis

Mme DESORMEAUX Julie donne pouvoir de vote à Mr LECOUTERE Maxime

Mme DYRDA Aurélie donne pouvoir de vote à Mr BARBE Eric

Mr GHESQUIERE Didier donne pouvoir de vote à Mr DUBOIS Laurent

Mme LOTIGIER Stéphanie donne pouvoir de vote à Mr BUISSE Jean-Louis

Mme WAUCQUIER Isabelle donne pouvoir de vote à Mme LEFROU Liliane

**Absente** : Mme CARDON Florence

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 Février 2016:**

Le compte rendu de la séance du 29 Février 2016 n'appelle aucune observation.

Il est adopté à l'unanimité.

## 2016 / 3 / 1 – Vote du compte administratif 2015 – budget général

Monsieur le Maire quitte la salle et laisse la présidence à Monsieur Jean-Louis BUISSE

RAPPORTEUR : M. BUISSE Jean-Louis

Monsieur BUISSE adresse ses remerciements aux membres de la commission Finances.

Il présente ensuite le compte administratif d'une manière générale puis en donne une lecture par chapitre.

Il précise qu'en 2015, la commune compte 7 emprunts qui sont classés en catégorie dite sécuritaire et qu'il n'existe pas d'emprunt toxique.

Le Conseil Municipal doit délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Pascal ZOUTE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		Investissement	Fonctionnement
	Résultat reporté exercice 2014	129 404.66 €	874 611.85 €
	Part affectée à l'investissement exercice 2015		66 008.40
	<b>TOTAL (A)</b>	129 404.66 €	808 603.45 €
RECETTES	Recettes nettes exercice 2015	465 493.08 €	2 311 366.33 €
DEPENSES	Dépenses nettes exercice 2015	468 688.46 €	2 107 773.54 €
RESULTATS	Résultat de l'exercice 2015 hors Restes à Réaliser (RAR) <b>(B)</b>	- 3 195.38 €	203 592.79 €
	Résultat de clôture cumulé hors Restes à Réaliser (RAR) <b>(A+B)</b>	126 209.28 €	1 012 196.24 €
Reste à Réaliser	Reste à Réaliser (RAR) Dépenses	82 159.10 €	0
	Reste à Réaliser (RAR) Recettes	0	0
	RESULTATS DEFINITIFS AVEC RAR 2015	44 050.18 €	1 012 196.24 €

2° constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes.

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Monsieur BUISSE donne lecture de la délibération.

\*\*\*\*\*

**Délibération adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

### **2016 / 3 / 2 – Approbation du compte de gestion 2015**

RAPPORTEUR : M. BUISSE Jean-Louis

Monsieur BUISSE explique que le compte de gestion est établi par le Trésorier et qu'il est le reflet du compte administratif établi par le Maire.

Monsieur BUISSE donne lecture de la délibération

\*\*\*\*\*

#### **Délibération adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **2016 / 3 / 3 – Affectation du résultat**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le compte administratif 2015 du budget principal dégage un résultat de fonctionnement constitué du résultat comptable de l'exercice augmenté du résultat reporté de l'exercice antérieur de : **1 012 196.24 €**.

Le résultat cumulé de la section d'investissement est de : **126 209.28 €**

Il est proposé d'affecter le résultat de 2015 du budget principal comme suit :

- Section recettes de Fonctionnement (ligne 002 – excédent fonctionnement exercice antérieur) : **1 012 196.24 €**.
- Section recettes Investissement (ligne 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté) : **126 209.28 €**

\*\*\*\*\*

#### **Délibération adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **2016 / 3 / 4 – Vote des taux d'imposition 2016**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose de fixer les taux d'imposition 2016 comme suit sachant qu'il n'y a pas d'augmentation :

- Taxe d'habitation : 25,39% ;
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,88% ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 59,11%.

\*\*\*\*\*

#### **Délibération adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

## 2016 / 3 / 5 – Vote du budget primitif 2016

RAPPORTEUR : M. BUISSE Jean-Louis

Le conseil municipal décide de voter le présent budget par chapitre.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 : Charges à caractère général :	753 650.00 €
Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés :	987 300.00 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante :	223 319.00 €
Chapitre 66 : Charges financières :	59 000.00 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles :	4 000.00 €
Chapitre 022 : Dépenses imprévues :	52 731.00 €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>2 080 000.00 €</b>
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement :	740 000.00 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordres de transfert entre sections :	320 000.00 €
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>1 060 000.00 €</b>

<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées :</b>	<b>3 140 000.00 €</b>
--	-----------------------

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 013 : Atténuations de charges :	6 000.00 €
Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses :	243 250.00 €
Chapitre 73 : Impôts et taxes :	1 300 608,00 €
Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations :	496 544.39 €
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	40 870.00 €
Chapitre 76 : Produits financiers	20.00 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>2 087 292.39 €</b>
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 511.37 €
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>40 511.37 €</b>
Chapitre R 002 : Résultat reporté	1 012 196.24 €

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>3 140 000.00 €</b>
--	-----------------------

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles :	50 000.00 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : (y compris les RAR pour 82 159.10 €)	1 028 109.10 €
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées :	86 000.00 €
Chapitre 020 : Dépenses imprévues :	35 379.53 €
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 199 488.63 €</b>
Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections :	40 511.37 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>40 511.37 €</b>

<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>1 240 000,00 €</b>
---	-----------------------

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 13 : Subventions d'investissement (hors 138) :	14 250.00 €
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves :	39 540.72 €
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>53 790.72 €</b>
Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement :	740 000.00 €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections :	320 000.00 €
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>1 060 000.00 €</b>
Chapitre R 001 : Solde d'exécution reporté :	126 209.28 €

<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>	<b>1 240 000,00 €</b>
--	-----------------------

Il s'équilibre en section de fonctionnement à : 3 140 000,00 €.  
Il s'équilibre en section d'investissement à : 1 240 000.00 €.

\*\*\*\*\*

**Délibération adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

## 2016 / 3 / 6 – Vote des subventions aux associations – année 2016

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Il est proposé de fixer comme suit le montant des subventions à accorder aux associations en 2016.

<b>Subventions aux associations 2016</b>		
657362	<b>CCAS</b>	<b>35 000,00 €</b>
6574	<b>APE JULES FERRY</b>	<b>300,00 €</b>
6574	<b>APEL SAINTE MARIE</b>	<b>300,00 €</b>
6574	<b>BASKET CLUB DE CHERENG</b>	<b>1 500,00 €</b>
6574	<b>COLOMBOPHILIE (STE) LA PATRIE</b>	<b>150,00 €</b>
6574	<b>CHERENG MARCHE ASSOCIATION</b>	<b>400,00 €</b>
6574	<b>DISPOS (LES)</b>	<b>250,00 €</b>
6574	<b>DONNEURS DE SANG</b>	<b>250,00 €</b>
6574	<b>ECOLE PUBLIQUE JULES FERRY</b>	<b>1 100,00 €</b>
6574	<b>GYMNASTIQUE VOLONTAIRE MASCULINE</b>	<b>120,00 €</b>
6574	<b>HARMONIE MUNICIPALE</b>	<b>1 800,00 €</b>
6574	<b>MARQUE AU FIL DE L'EAU</b>	<b>200,00 €</b>
6574	<b>MISSION LOCALE</b>	<b>2 984,00 €</b>
6574	<b>RESONANCE ENSEMBLE VOCAL</b>	<b>1 250,00 €</b>
6574	<b>STE COMMUNALE DE CHASSE</b>	<b>260,00 €</b>
6574	<b>AFN SECTION LOCALE</b>	<b>250,00 €</b>
6574	<b>CHERENG YOGA CLUB</b>	<b>150,00 €</b>
6574	<b>JARDINS</b>	<b>250,00 €</b>
6574	<b>ACADEMIE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE DU VAL DE MARQUE (AIMVM)</b>	<b>38 000,00 €</b>
6574	<b>ETOILE CLUB ANSTAING CHERENG TRESSIN GRUSON (EACTG)</b>	<b>1 500,00 €</b>
6574	<b>CHERENG JUMELAGE</b>	<b>1 500,00 €</b>
6574	<b>DANSE LOISIR CHERENG</b>	<b>350,00 €</b>
6574	<b>ATELIERS DES P'TITS LOUPS</b>	<b>250,00 €</b>
6574	<b>BOUVINES 2014 &amp; 2016 L'AVENTURE CONTINUE</b>	<b>1 200,00 €</b>

\*\*\*\*\*

**Délibération adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

## 2016 / 3 / 6 A – Vote des subventions 2016 – Association Gymnastique Les Jeunes

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Messieurs Jean-Louis BUISSE, Jean-Louis DECALONNE et Damien DELBROUCQ ne prennent pas part au vote compte tenu de leur implication dans cette association. Il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 1 500,00 euros

\*\*\*\*\*

**Délibération adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

## **2016 / 3 / 6 B – Vote des subventions 2016 – Association Pétanque Club Chérengeoise**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur Claude CRINCKET ne prend pas part au vote compte tenu de son implication dans cette association. Il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 420,00 euros.

\*\*\*\*\*

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

## **2016 / 3 / 7 – Participation financière de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école Sainte Marie**

RAPPORTEUR : M. BUISSE Jean-Louis

Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'article L.442-5 du code de l'éducation, « les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public ».

Les dépenses de fonctionnement de l'école publique pour l'année 2015 s'élèvent à 597 euros par enfant.

Il est proposé pour 2016 de retenir ce taux sur la base des effectifs de l'école Sainte-Marie de la rentrée scolaire 2015/2016, soit 104 élèves.

Le montant de la participation financière de la Commune aux dépenses de fonctionnement de l'école Sainte-Marie pour l'année 2016 se monte donc à 59 519,00 euros. Cette somme sera reprise intégralement au budget primitif 2016, chapitre 65, article 6558 sous réserve des justifications nécessaires par l'école Sainte Marie.

### **Délibération adoptée à la majorité :**

Vote pour : 20

Vote contre : 0

Abstention 2 (CRINCKET Claude – HERBAUT Pierrette)

\*\*\*\*\*

## **2016 / 3 / 8 – Versement des indemnités de fonctions au Maire**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice des mandats locaux, a introduit de nouvelles dispositions concernant notamment les indemnités du Maire.

Ainsi, conformément à l'article 3 de ladite loi, le taux des indemnités de fonction allouées aux maires est, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016, fixé automatiquement au taux plafond prévu à l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriale, soit pour la commune de Chéreng :

<b><u>Population (habitants)</u></b>	<b><u>Taux maximal en % de l'indice 1015</u></b>
De 1 000 à 3 499	43

Toutefois, pour les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de sa volonté de déroger à la loi et de son souhait de bénéficier d'une indemnité de fonction à un taux inférieur.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, à la demande du Maire, les indemnités de fonction, il est proposé de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux suivant : 38.71 %

\*\*\*\*\*

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

## **2016 / 3 / 9 – Versement des indemnités de fonctions aux Adjointes au Maire**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjointes au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal. Son montant est voté dans la limite d'un taux maximal en référence à l'indice 1015 et variant selon la taille de la commune, soit pour la commune de Chérenge :

### **Population (habitants)**

### **Taux maximal en % de l'indice 1015**

De 1 000 à 3 499

16.5

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjointes au Maire avec effet immédiat au taux suivant : 14.71 %

\*\*\*\*\*

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

## **2016 / 3 / 10 – Versement des indemnités de fonctions aux conseillers municipaux délégués**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'en application des dispositions de l'article L.2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjointes ayant reçu délégation.

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer, avec effet immédiat, une indemnité de fonction aux conseillers municipaux délégués suivants :

- Monsieur Denis FROISSANT, conseiller municipal délégué à « l'écologie urbaine et développement durable » par arrêté municipal en date du 31 mars 2014

- Monsieur Jean-Claude DENNIN, conseiller municipal délégué à « la gestion des équipements municipaux et commission de sécurité » par arrêté municipal en date du 31 mars 2014

- Monsieur Eric BARBE, conseiller municipal délégué « marchés publics et informatique » par arrêté municipal en date du 11 mai 2015

Et ce au taux de 5 % de l'indice brut 1015, soit un montant annuel de 2 280.88 € brut pour chacun de ces conseillers municipaux délégués. Cette indemnité sera versée mensuellement.

\*\*\*\*\*

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **2016 / 3 / 11 – Tarif sortie à DINANT**

RAPPORTEUR : Mme LEFROU Liliane

Madame LEFROU informe l'Assemblée qu'une sortie à DINANT est prévue le Samedi 23 Avril 2016. Il convient de déterminer le montant de la participation de la façon suivante :

Adulte : 30 euros  
Enfant de moins de 12 ans : 28 euros

\*\*\*\*\*

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **COMMUNICATION DIVERSE**

#### **- Déchetterie mobile**

Le vendredi 18 mars 2016, la déchetterie mobile a accueilli 156 personnes.

**L'ordre du jour étant épuisé, aucune question soulevée, la séance est levée à 20 h 56.**